

INFORMATION DESTINÉE AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site

www.tierarzneimittel.ch

NOTICE D'EMBALLAGE

Megecat® ad us. vet., comprimés pour chats

1 NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Vetoquinol AG

Freiburgstrasse 255

3018 Berne

Fabricant responsable de la libération des lots:

Vetoquinol SA

Magny-Vernois

70200 Lure

France

2 DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Megecat® ad us. vet., comprimés pour chats

3 LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

1 comprimé contient:

Substance active:

Mégestrol 4.45 mg (correspond à 5 mg d'acétate de mégestrol)

Comprimés ronds blancs

4 INDICATION(S)

Chat:

- prévention des chaleurs des chattes

- inflammations cutanées avec des lésions cutanées de la taille d'un mille (dermatite miliaire) dues à des perturbations hormonales, en rapport avec des endroits sans poils ou des démangeaisons.

5 CONTRE-INDICATIONS

Diabète

Gestation

Affection de l'appareil reproducteur

Femelles prépubères

6 EFFETS INDÉSIRABLES

Augmentation de l'appétit, adiposité, prise de poids, diabète sucré et changement de caractère (augmentation anormale de la consommation alimentaire, agressivité ou apathie) peuvent être observés occasionnellement après une administration unique ou répétée. Plus rarement des affections de l'appareil génital ou de la mamelle (agrandissement, tumeurs, pyomètre) ont été notées.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire ou votre pharmacien.

7 ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chat

8 POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Voie orale

Prévention de la chaleur

1 comprimé tous les 15 jours pendant la période contraceptive souhaitée.

Dermatite miliaire

Traitement d'attaque:

1 comprimé tous les 2 jours les trois premières semaines

1 comprimé tous les 3 jours les trois semaines suivantes

1 comprimé par semaine les trois dernières semaines

Traitement d'entretien:

1 comprimé par semaine

9 CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Voie orale.

10 TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

11 CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C).

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention EXP sur la boîte.

12 MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières d'emploi chez l'animal: Ne pas dépasser la dose prescrite.

Gestation: Ne pas utiliser durant la gestation.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être administré par des femmes enceintes. Les femmes en âge de procréer doivent utiliser le médicament vétérinaire avec prudence.

Se laver les mains après usage.

13 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14 DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

30.09.2020

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Boîte avec 2 blisters de 9 comprimés.

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 46'343

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.